

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2026-43
Place du Plo
Adoption de l'opération et du plan de financement

Convocation du 29/05/2026
Séance du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – AMEN-LORENTE Marie – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – JAUVERT Daniel – ROYER Marie-Jeanne – CHOUIN Florian – DELABARRE Gwendoline – ROQUES Clement – DELAPORTE Celine – MACHO Anthony
Absents : SERMET Nicolas (pouvoir à FARENC) – DANDLER Corinne (pouvoir à FERRE) – HOULES Nicolas (pouvoir à MACHO)

Secrétaire de séance : ROYER Marie-Jeanne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Place du Plo avec acquisition et démolition de la bâtisse cadastrée B 2253.

Ce projet vise à revitaliser le coeur historique du village en créant un espace public apaisé, végétalisé et convivial. Il répond aux enjeux d'adaptation au changement climatique par la lutte contre les îlots de chaleur, l'infiltration des eaux pluviales et l'usage de matériaux durables. La requalification de cet espace, situé dans un périmètre patrimonial sensible, permet de valoriser les façades existantes et le paysage urbain ancien. Le projet favorise les usages quotidiens, le lien social et l'accueil d'événements locaux, tout en limitant l'emprise de la voiture dans le centre ancien. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation des centres-bourgs portés par l'État.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Adopte l'opération d'aménagement de la Place du Plo et le plan de financement,

DEPENSES (€) H.T.		RECETTES (€)	
Travaux	185 686 €	Etat DETR (CRTE) (35%)	76 094 €
Maîtrise d'œuvre	20 920 €	DEPARTEMENT (25%)	54 353 €
ETUDES, CSPTS, CT, ENEDIS, CCAM, AUTRE...	10 805 €	REGION OCCITANIE (20%)	43 482 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	43 482 €
TOTAL	217 411 €	TOTAL	217 411 €

Sollicite une subvention de 76 094 € auprès de l'État, au titre de la DETR (CRTE) 2026, correspondant à 35 % du montant du projet.

Sollicite une subvention de 54 353 € auprès du DEPARTEMENT HERAULT, correspondant à 25 % du montant du projet.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 034-213402241-20260605-DCM_2026_43-DE

Sollicite une subvention de 43 482 € auprès de la REGION OCCITANIE, correspondant à 20 % du montant du projet.

Autorise Monsieur le Maire à préparer et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 08/06/2026
Publication sur le site internet de la Commune le 08/06/2026



Marie-Jeanne ROYER
Secrétaire de séance



Michel FARENC
Maire